

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

Grâce à vous, en 2023, HTaPFrance a pu de nouveau vous réunir à travers ces événements :

- 1 Congrès Patients rassemblant 130 personnes,
- 1 Week-End Enfants-Familles réunissant plus de 50 personnes,
- 2 Rencontres Régionales, à Toulouse et à Nantes.



« Lorsque l'on fait du bien aux autres, on se nourrit soi-même. »

Jean Gastaldi

En outre, vos dons ont également permis de financer :

- 1 revue *Cap Vers...*,
- 5 *Brev'Info* (parues ou à venir) et 4 *Brev'Info Édition Spéciale*,
- Un don 30 000 € à la recherche médicale,
- Une campagne de communication digitale de sensibilisation pour la journée mondiale de l'HTP,
- Le développement de la communication sur les réseaux sociaux,
- La participation à des événements (conviviaux, sportifs, informatifs),
- L'écoute et le soutien par nos salariées et nos bénévoles,
- L'accompagnement individualisé des adhérents qui en font la demande par l'assistante de service social.

Afin de pouvoir continuer sur cette lancée, nous faisons de nouveau appel à votre générosité pour poursuivre notre combat contre la maladie.

Quelques-uns de nos projets pour 2024 :

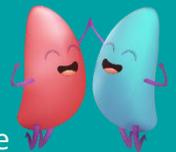
- Plusieurs Rencontres Régionales,
- 2 revues *Cap Vers...*,
- Organisation des Rendez-vous Web d'HTaPFrance,
- Un livret « je comprends ma maladie » à destination des enfants...
- Formation des bénévoles et des salariées,
- Assemblée Générale en présentiel,
- Partenariat pour soutien psychologique,

Si je donne :

10 €	↔
25 €	↔
60 €	↔
75 €	↔
120 €	↔

HTaPFrance peut financer :

2 revues <i>Cap Vers...</i>
2 brochures patients sur la vie quotidienne
La participation d'une personne à une Rencontre Régionale
Le traitement d'un dossier par l'assistante de service social
Le repas d'une personne au WEEF



IMPORTANT

Adhérer à HTaPFrance, c'est aussi soutenir l'association. Alors n'oubliez pas de cocher la case sur le bulletin au verso afin d'adhérer pour 2024. Vos adhésions rendent l'association plus forte et nous aident à accomplir notre mission quotidienne d'accompagnement, de conseil, d'information et de défense des droits des patients et de leurs proches.

Le tarif de la cotisation est maintenu à 30 € pour une personne (gratuit pour les moins de 18 ans) et nous avons créé un nouveau tarif cotisation de 50€ pour un couple.

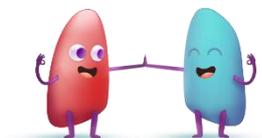
Petit ou grand,
Votre soutien nous sera précieux.

Association HTaPFrance

17 B, avenue de Concœur – 21700 Nuits-Saint-Georges – France

06 37 44 52 80 - administration@htapfrance.com - www.htapfrance.com

Appel à dons et adhésion 2024



Nom & Prénom :

Adresse :

Code postal & Ville :

E-mail (pour l'envoi du reçu fiscal) :

Je décide de soutenir l'ensemble de l'action d'HTaPFrance par un don* de : €

Je préfère donner pour la recherche ⁽¹⁾ sur l'hypertension pulmonaire la somme de : €

J'en profite pour régler ma cotisation pour l'année 2024 :**

Individuelle : 30 €

Couple : 50 €

Moins de 18ans : Gratuit

Merci de noter le nom et prénom des personnes supplémentaires : conjoint, enfant (chacune aura le statut d'adhérent) :

(Si je ne suis pas à jour de ma cotisation 2023, mon paiement servira à couvrir 2023, mais pas 2024)

TOTAL : €



Je règle par :

CHÈQUE	J'envoie ce bulletin de don et mon chèque à : HTaPFrance – 17 B Avenue de Concœur – 21700 Nuits-Saint-Georges
SITE INTERNET	<ul style="list-style-type: none">Je fais un don sur https://www.helloasso.com/associations/htapfrance/formulaires/1.J'adhère ou je renouvelle mon adhésion sur https://www.helloasso.com/associations/htapfrance/adhesions/formulaire-d-adhesion.

⁽¹⁾ HTaPFrance s'engage à reverser la totalité des sommes perçues pour la recherche à l'unité INSERM U999 dirigée par le Pr Marc Humbert. Le don sera effectué courant 2024.

 **Information fiscale**

Si vous êtes imposable, votre don* de 15 € ne vous coûtera en réalité que 5 €
30 € ne vous coûtera en réalité que 10 €
100 € ne vous coûtera en réalité que 33 €

*Don des particuliers aux associations : Pour les dons aux organismes d'intérêt général comme HTaPFrance, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt. Elle est de 66 % du montant des dons versés, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Il ne sera pas établi de reçu pour un montant inférieur ou égal à 10 €.

*Don des entreprises aux associations : Tout don sans contrepartie d'une entreprise à une association d'intérêt général comme HTaPFrance est considéré comme du mécénat d'entreprise et n'est pas soumis à la TVA. Il sera délivré à l'entreprise un reçu fiscal 11580*03. Dans le cadre du mécénat d'entreprise, la déduction fiscale correspondante sera de 60 % du montant du don.

** La cotisation ne peut légalement donner lieu à délivrance d'un reçu fiscal de don, car dans notre association, l'adhésion vous apporte une contrepartie (tarif adhérent pour participer à nos événements, services d'écoute et d'aide...).

MERCI !

